



PROJET D'ÉTUDE SUR LA PRÉSENCE DU SARS-COV-2 DANS LES ÉGOUTS PARISIENS ET RISQUES ASSOCIÉS

A l'attention de Christophe Dalloz
Chef du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement
Mairie de Paris

Paris, le 3 mai 2020

Monsieur Dalloz,

Vous avez bien voulu remettre aux membres du CHSCT STEA un projet d'« étude sur la présence du SARS-CoV2 dans les égouts parisiens et risques associés ». Nous nous félicitons de cette démarche bien que, à notre sens, elle aurait dû être engagée depuis déjà près de deux mois.

Notre organisation syndicale a en effet alerté l'administration et les élus de tutelle depuis le 6 mars 2020 sur la présence probable du virus SARS-CoV2 dans le réseau d'assainissement. Cette présomption était déjà alimentée par des études scientifiques qui démontraient la présence de ce virus dans les selles de certains patients.

Depuis, des agents du STEA ont continué à travailler dans le réseau sans pouvoir bénéficier de protections supplémentaires adaptées à ce nouveau risque, le principe de précaution ne s'étant pas appliqué en l'absence de certitudes sur le sujet.

Comme nous l'avons répété à plusieurs reprises, notre organisation demande le strict respect des prérogatives des instances représentatives du personnel et, bien sûr, nous nous inscrivons pleinement dans leur fonctionnement lorsque l'employeur s'y résout.

Vous trouverez donc ci-dessous nos premières réflexions au sujet de cette étude dans le cadre de la réunion de la commission risques biologiques prévue le 4 mai 2020.

1- Méthodologie

Nous préconisons qu'un partenariat scientifique soit recherché, à la fois sur la construction de l'étude, sur la conduite de la recherche ainsi que pour faciliter d'éventuelles publications reconnues sur ses résultats.

A notre connaissance, cette recherche spécifique serait unique en France voire à l'international.

Nous pouvons donc imaginer qu'au-delà de l'intérêt prioritaire que nous faisons de la santé des agents et de la population parisienne, cette étude puisse aider à faire avancer la recherche pour la compréhension de cette pandémie et la protection des populations bien plus largement.

Comme vous le notez dans votre projet, d'autres études sont déjà en cours sur les eaux usées afin de quantifier et prévoir les épidémies. L'objet de l'étude que nous construisons ne manquerait certainement pas de cohérence et d'intérêt pour les scientifiques déjà engagés dans cette lutte.

2- Périmètre de l'étude

Nous partageons les objectifs : évaluer la concentration dans le réseau et les risques associés.

Mais concernant les étapes, il nous semble essentiel d'anticiper la recherche de réponses aux questions qui se posent déjà : notamment l'utilisation des prélèvements recueillis pour l'analyse des risques. Un argument supplémentaire pour un partenariat scientifique dès aujourd'hui.

3- Protocole de prélèvement

Les cibles choisies nous semblent incomplètes.

- Contrairement à ce que vous indiquez, nous pensons que les égouts ne sont pas démunis d'hôtes potentiels pour ce virus.

Claude Danglot, médecin microbiologistes et hydrologue, nous a en effet alerté à ce sujet :

Avec une population estimée à 3 millions sur Paris, les rats sont des mammifères qui peuvent déjà porter le virus de l'hépatite E.

Seuls des prélèvements sur ces animaux pourraient confirmer ou infirmer cette hypothèse.

Convenons que s'ils étaient porteurs du virus SARS CoV2 et potentiellement contagieux pour l'homme, cette donnée pourrait avoir une incidence extrêmement importante sur la gestion de l'épidémie. Et encore une fois, bien au-delà de Paris.

- Des prélèvements dans les boues sur banquettes nous semblent nécessaires, les agents étant en contact direct avec elles.

Nous préconisons donc, en plus de ceux prévus dans le projet, une campagne spécifique de prélèvements et de tests sur la population de rats en égouts ainsi que sur les boues.

4- Protocole d'analyse

Il est nécessaire d'identifier rapidement le type d'analyse possible en rapport des objectifs poursuivis.

Nous avons besoin :

- de cartographier et quantifier la présence du virus SARS-CoV2
- vérifier s'il est vivant et, le cas échéant, connaître sa durée de vie dans ces milieux
- vérifier son infectiosité dans les effluents, les boues et sur les rats.

Les tests PCR sont essentiels pour quantifier le virus mais n'indiquent pas s'il est vivant et infectieux.

Un test spécifique est donc nécessaire, il s'agit de savoir s'il est disponible pour ce virus. Dans d'autres cas, des tests d'infectiosité dits par « méthode des plages » sont effectués.

Là encore, un partenariat scientifique semble nécessaire pour en vérifier la possibilité et l'organiser.

5- Prélèvements : mode opératoire

- L'équipement EPI pour les agents effectuant les prélèvements est incomplet. Nous rappelons que les yeux sont une voie de contamination possible. Il est donc indispensable que, comme tous les autres agents, ces équipes soient protégées face à ce risque.

Nous préconisons à nouveau la dotation de masques ventilés LAPRO ou équivalents permettant la protection étanche des voies respiratoires et des yeux.

- D'après nos informations, la durée maximum de stockage entre le prélèvement et l'analyse ne peut excéder 6h (et non 48h comme indiqué dans votre projet).

6- Mesures de protection face au risque biologique courant et adaptations

Le STEA a pratiqué une politique active de développement et de dotation de ces agents en termes de protections ces 10 dernières années.

Cela a été évolutif, construit et adapté avec l'expertise des agents eux-mêmes dans la plupart des cas.

L'expérience récente représente, à notre sens, un changement profond de cette politique.

L'état des connaissances évolue parfois moins vite que les risques eux-mêmes.

En l'occurrence, nous observons des degrés d'infectiosité, des vecteurs et des voies de contamination différents en fonction des pathogènes.

Fonder une politique de prévention des risques de façon péremptoire sur des certitudes quant à l'efficacité des EPI et des mesures existants est un non-sens. Il ne s'agit plus de prévention en réalité.

Il nous semble donc nécessaire de revoir les mesures existantes, de les adapter lorsque nécessaire, sans jamais considérer le risque biologique et nos réponses à celui-ci dans une globalité.

Enfin et pour conclure, nous vous demandons à nouveau de nous transmettre une copie du rapport d'Eau de Paris daté du 14 avril 2020. La transparence est un outil indispensable au fonctionnement de nos instances.

Salutations respectueuses,

Pour le syndicat CGT FTDNEEA
Régis VIECELI
Secrétaire Général